



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali enterprises Inc.		Date d'inspection Le 11 décembre 2025
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de permis 2014748
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1		Numéro de téléphone (506) 759-4488
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Lors de la visite, 20 dossiers des enfants sûrs 54 on été vérifier. Les consentements sont tout complet dans le dossier des enfants.
- Un registre quotidien (ex:cahier d'observation, des petits bobos) dans lequel sont consignés les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants est tenu et les parents sont informés de ceux-ci et signent le registre pour attester qu'il en a été mis au courant.
- Observations:
Lors de la visite, les enfants faisaient des dessins avec l'éducatrice et s'amusaient avec des jeux vidéo. Ensuite, ils sont allés jouer au parc.

original signé par
Mona Martin

Le 11 décembre 2025

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Patrick Soucy

Le 11 décembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"